



DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2019

Présenté le 9 juin 2020

Mesdames et Messieurs les membres du conseil,
Mesdames et Messieurs les citoyens,

Le Code Municipal du Québec a été amendé en juin 2017 concernant le rapport du maire et à l'article 176.2.2 il est stipulé que « lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier de l'exercice financier précédent ».

Le rapport du vérificateur externe de la Firme Mallette, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019, indique que selon eux, les états financiers donnent à tout égard, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité.

Le 16 janvier 2019, la Municipalité de La Bostonnais a adopté un budget de fonctionnement de 991 906 \$ avec un résultat final des revenus au 31 décembre 2019 de 1 033 798 \$, des revenus de 871 142 \$ et des investissements de 162 656 \$.

Pour l'année 2019, il a été établi que la Municipalité de La Bostonnais a terminé son année budgétaire avec un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 35 463 \$. Une partie de cet excédent, au montant de 14 923 \$, sera affecté sous peu par résolution au seuil d'immobilisation afin de rencontrer les exigences du *Programme de la Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ) 2019-2023* pour des travaux à être effectués dans le futur par la Municipalité. Ce montant équivaut à la partie inutilisée du montant de 17 696 \$ inclut dans la taxation 2019 pour le seuil d'immobilisation. Les surplus non affectés sont maintenant de 131 276 \$ et les fonds disponibles au fonds de roulement sont de 51 191 \$.

Pour la période budgétaire 2019, divers investissements reliés à la réfection et l'amélioration des infrastructures municipales ont été complétées, soit :

- Réfection d'urgence d'un ponceau au km 5.8 au montant de 97 008 \$ financée par les montants alloués provenant du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018*;
- Travaux de drainage et de creusage de fossés sur le rang Sud-Est au montant de 42 596 \$ financés par des subventions du programme gouvernemental *Programme d'aide à la voirie locale, volet PPA*;
- Projet *Nouvel aménagement du parc Ducharme – Halte récréotouristique* au montant de 202 063 \$ financé comme suit : Fonds de développement local et régional : 131 342 \$ et de la Municipalité : 70 721 \$. La mise de fonds municipale comprend l'achat de la propriété surnommé l'Aventurier, pour taxes au montant de 35 170 \$ (taxes dues), l'étude de caractérisation du sol de 19 551 \$, frais d'huissier de 3 500 \$ ainsi qu'une partie des salaires des employés municipaux au montant de 12 500 \$. Les travaux ont débuté en 2019 et seront complétés à l'été 2020;
- Une étude par une firme d'ingénieur au coût de 8 127 \$ afin de déterminer la faisabilité, les options et les coûts reliés au remplacement du recouvrement bitumineux dans le rang Sud-Est.

Le règlement 2-15 Traitement des élus municipaux, adopté le 14 avril 2015, décrète la rémunération pour l'année 2015 et les années suivantes. Pour l'année 2019, les conseillers ont reçus un salaire de base de 2 172.72 \$ plus une allocation de dépenses de 1 086.36 \$ totalisant un montant de 3 259.08 \$ par conseiller. Pour le maire, le salaire de base est de 6 632.76 \$ plus une allocation de dépenses de 4 816.32 \$ et une rémunération additionnelle de 3 000 \$ pour la représentation au niveau du conseil et des divers comités de l'Agglomération, totalisant un montant de 14 449.08 \$ pour l'année 2019. Une indexation de 1.7% a été prévu pour tous, incluant les employés, et fut incluse aux salaires de base et aux allocations de dépenses des élus à compter de janvier 2019.

Au mois de mars 2019, le conseil municipal a adopté un règlement établissant les règles de contrôle et de suivi budgétaire. Ce règlement a pour objectif une gestion plus efficace des fonds publiques au sein de la Municipalité. De plus, à la même période, un comité de surveillance des finances a été formé incluant deux conseillers et la directrice générale. L'objectif de ce comité est de réviser les dépenses mensuelles, s'assurer de la conformité avec le budget et fournir des recommandations au conseil au besoin.

Au nom des membres du conseil municipal et en mon nom personnel, je tiens à remercier l'administration municipale de la Municipalité de La Bostonnais, en particulier la directrice générale, pour son travail assidu au niveau des finances de la municipalité.

Cette année, la présentation du budget a été faite à huis clos. Le rapport financier sera rendu disponible sur le site de la Municipalité au www.labostonnais.com. Il vous sera donc possible de nous transmettre vos commentaires via téléphone au 819 523-5830 ou par courriel dg.munlabostonnais@tlb.sympatico.ca. Nous répondrons à vos questions lors de la séance publique du 14 juillet prochain.

Au plaisir de vous retrouver en personne et en santé.

Michel Sylvain
Maire
Municipalité de La Bostonnais